

Résultats favorables en 2023, en dépit de circonstances contraires

Après un exercice 2022 traumatisant pour de nombreux investisseurs, l'année 2023 s'est révélée très contrastée et aura réservé bien des surprises. Si des fluctuations importantes ont caractérisé le début et surtout la deuxième partie de l'année, la conjonction de plusieurs facteurs conjoncturels et macroéconomiques a entraîné une envolée des marchés et un « rallye » d'envergure durant les deux derniers mois.

Ces évolutions ont été causées par des anticipations de baisse de l'inflation et, surtout, des taux directeurs des banques centrales, alors que les intervenants financiers s'attendaient précédemment à des taux d'intérêt durablement plus élevés. L'appétit des investisseurs pour les placements risqués s'en est trouvé accentué, ce qui a engendré un regain sur le marché des actions, des obligations d'entreprises et des obligations d'Etat à long terme. Même le déclenchement soudain du conflit au Moyen-Orient ainsi que l'enlisement de la situation en Ukraine n'ont pas entamé l'optimisme des marchés.

Une nouvelle fois en 2023, l'évolution des marchés a été très contrastée en fonction des régions, des pays, des secteurs et des devises. Les actions globales, représentées par les indices MSCI World All Countries, ont réalisé une performance de +12.7% (en CHF) – surtout grâce aux titres technologiques et de croissance (« growth ») étatsuniens et à quelques titres européens. Les marchés des actions en Suisse, dont l'indice manifeste un fort biais « value », sont restés plus en retrait (+6.1%), de même que ceux des marchés en développement (-0.1%) – en raison de la poursuite de la baisse en Chine, une économie confrontée à des problèmes structurels majeurs.

La hausse des principaux marchés obligataires a également été très forte durant le dernier trimestre, aux Etats-Unis mais également en Europe : +6.1% pour les obligations en devises, +7.4% pour les obligations en CHF – un résultat d'ailleurs exceptionnel et remarquable pour cette classe d'actifs, dont les rendements directs étaient encore négatifs il y a quelques trimestres à peine. Dans les marchés de l'immobilier, on a observé un fort contraste entre la Suisse et les autres pays : alors que dans la plupart des pays développés, les effets conjugués des conséquences économiques de la crise du Covid-19 (travail à domicile) et de la hausse des taux d'intérêt en 2022 (avec des effets différés à 2023) ont produit de fortes baisses de valorisations et de cours, le marché immobilier suisse est resté remarquablement stable et bien orienté. A cet égard, le maintien de flux migratoires positifs joue un rôle important. Quant au franc suisse, il s'est apprécié par rapport aux principales devises, à savoir l'euro et le dollar ; ce mouvement s'est même accentué durant le dernier trimestre. Cette évolution a malheureusement impacté négativement la rentabilité (en francs suisses) des placements étrangers (libellés dans les autres devises).

Dans ce contexte, il en résulte pour Favia une performance nette (après frais de gestion) de +4.04% en 2023, après -13.76% en 2022.

Perspectives pour 2024

En 2024, l'environnement macroéconomique et politique demeure sans nul doute difficile et non exempt de menaces. La permanence de conflits de haute ou moyenne intensité dans de nombreux points chauds du globe représente un puissant facteur de déstabilisation ou d'incertitude, susceptible d'affecter les marchés à tout moment. En 2024 se tiendront aussi des élections cruciales dans plusieurs pays – notamment aux Etats-Unis – dont l'issue et les impacts sur les marchés seront certainement importants. Bien qu'une récession d'envergure semble peu probable à l'heure actuelle, il n'est pas exclu que la croissance ne demeure morose dans de nombreuses économies développées et en Chine.

Enfin, sur les plans plus spécifiquement financiers ou monétaires, les réelles embellies qui se dessinent ou se poursuivent en matière de baisse de l'inflation ou de baisse de taux devront se concrétiser rapidement, sous peine d'impacter négativement les marchés et de provoquer des baisses. Autant de facteurs et de circonstances qui justifient une approche prudente en matière de placements.

Equilibre financier de Favia à fin 2023

Après une performance négative enregistrée en 2022, Favia avait clôturé l'année avec un degré de couverture (des engagements par les placements) de 98.3%.

La performance positive de +4.04% réalisée en 2023 doit ainsi prioritairement être affectée à l'amortissement du découvert et à la reconstitution, très partielle, de la réserve de fluctuation des placements. Pour cette raison, le Conseil de fondation a décidé de créditer un intérêt de 1% aux comptes d'épargne individuels des assurés pour la clôture de 2023. Ce taux correspond à celui fixé par le Conseil fédéral dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP. Selon les estimations disponibles, le degré de couverture à fin 2023 devrait s'approcher de 101%, valeur à confirmer une fois les comptes 2023 bouclés.

Après une inflation de +2.8% mesurée en Suisse en 2022, une première depuis de nombreuses années, l'inflation en 2023 s'est encore élevée à +2.1%. Le Conseil de fondation est pleinement conscient de l'impact de ces taux sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires de rentes. Favia ne dispose toutefois pas des moyens financiers pour augmenter les rentes en cours. Rappelons qu'à rente constante, le capital de prévoyance des rentiers représente une charge d'intérêt pour Favia correspondant au taux d'intérêt technique avec lequel la rente en cours a été calculée via le taux de conversion appliqué au moment du départ à la retraite, soit entre 4% et 2.5% selon l'année de départ à la retraite. Ce taux d'intérêt technique étant supérieur à l'intérêt crédité aux comptes d'épargne des assurés cotisants, toute amélioration des rentes renforcerait encore l'écart de rémunération en faveur des rentiers, déséquilibre que Favia souhaite réduire au maximum.

Les marges de manœuvre s'avèrent restreintes pour Favia en ce début 2024. Sa priorité restera ainsi, durant les prochaines années, à continuer de reconstituer la réserve de fluctuation des placements.

AVS 21 – changements réglementaires au 1^{er} janvier 2024

Nous vous rappelons que le règlement de Favia a été ajusté dès le 1^{er} janvier 2024 en raison de l'entrée en vigueur à cette date de la réforme AVS 21. Nous vous renvoyons pour plus de détail à l'INFO 2023 No 3 de novembre 2023 (disponible sur www.favia.ch).

Dès cette année, les fiches individuelles de prévoyance des femmes mentionneront des prestations de retraite projetées à 65 ans et non plus à 64 ans. Les femmes nées avant 1964 et qui souhaitent connaître la projection de leurs prestations de retraite à l'âge de référence selon l'AVS peuvent s'adresser à Swiss Life Pension Services, gérant de Favia (favia@slps.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées

Le Conseil de fondation


Me Pietro Sansoneffi


Jessica Brignolo

Mars 2024